

COMPTE-RENDU

Mmes : BARSSE - BRIQUET – GIRODET - GRUET

Mrs : AUDOUX – BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL - CHEVARIN – MEURINE - ROCCHETTO

Secrétaire de séance : Monique BRIQUET

Séance n° 7

1. Demande de subvention 2021 dans le cadre de la DETR – adressage de la commune

Mr le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2020 concernant le projet d'adressage de la commune.

Il expose alors que la collectivité peut prétendre à une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 pour l'achat des plaques et poteaux de rue ainsi que des numéros de maisons au taux de 30 % sur la dépense subventionnable HT.

Il informe enfin l'assemblée du devis établi par la société LA POSTE pour un montant total HT de 8 528,40 €, soit le plan de financement suivant :

Dépenses	8 528.40
DETR (30 %)	2 558.52
Fonds propres	5 969.88
Total financement	8 528.40

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après échange de vues et à l'unanimité des membres présents :

- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention DETR 2021 auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

2. Demande de rachat du matériel de l'auberge suite départ du gérant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande émanant du gérant concernant le rachat par la commune du matériel acheté par ses soins pour un montant total de 7 500 euros TTC.

Il précise alors que ce montant inclus également la terrasse en bois.

Il expose enfin que ce matériel a été acheté sous forme de crédit-bail et le conseil municipal demande à ce qu'on s'assure préalablement que le gérant est bien propriétaire de ce matériel (fin du crédit-bail).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à la majorité des membres présents – 10 pour et 1 abstention (Mme GRUET) :

1. Accepte le rachat du matériel appartenant à Madame Evelyne DILLON avec une proposition de sept mille cinq cent euros TTC incluant la terrasse (7 500 €), considérant que cet investissement sera un atout pour le futur gérant.
2. Charge Monsieur le Maire de vérifier que le matériel est bien la propriété du gérant
3. Charge Monsieur le Maire de procéder au paiement du matériel.

3. Demande exonération loyers de l'aubergiste – octobre à décembre 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courrier en date du 16 novembre 2020 de Madame Evelyne DILLON, gérante de l'Auberge de Montjoux qui sollicite la commune pour un allègement de loyer pour le mois d'octobre 2020, ainsi que l'annulation des loyers de novembre et décembre 2020, faisant suite à la pandémie du COVID-19.

Après débat et échange de vues,

Considérant l'annulation des loyers effectuée lors du 1^{er} confinement de mi-mars à mai 2020 inclus ;

Considérant que l'aubergiste n'a pas souhaité mettre en place un système de vente à emporter pendant la semaine, hormis le dimanche ;

Considérant que l'aubergiste ne s'est pas mis à jour de la totalité de ses impayés comme demandé dans la délibération du 5 juin 2020 ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents – à 6 voix contre l'annulation des loyers (Mmes BRIQUET – GRUET – Mrs AUDOUX – BATISSON – CHARBONNEL – ROCCHETTO), et 5 voix pour l'annulation de la moitié des loyers – Mme BARSSE – GIRODET – Mrs BOURDOULEIX – CHEVARIN – MEURINE :

- Vote contre l'allègement du mois d'octobre 2020 et l'exonération des mois de novembre et décembre 2020.

4. Demande d'adhésion au SIAREC au 01/01/2020

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand) exerce en lieu et place des communes adhérentes, les compétences communes en matière d'assainissement (assainissement collectif et non collectif).

Dans le cadre de la loi NOTRe et des évolutions qui en découlent, le SIAREC a décidé lors de la réunion du conseil syndical du 29 juin 2017 de modifier ses statuts, permettant ainsi à de nouvelles communes d'adhérer au syndicat.

Il précise alors que cette adhésion sera soumise à l'accord du syndicat sous réserve que la commune transfère au syndicat ses résultats, ainsi que l'actif et le passif.

Il propose enfin à l'assemblée de demander l'adhésion de la commune au SIAREC permettant ainsi de lui transférer la compétence optionnelle « assainissement collectif » (collecte, transport et traitement des eaux usées) et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'adhésion audit syndicat à compter du 1^{er} janvier 2022
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette adhésion

5. Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il précise alors que le Conseil municipal doit délibérer afin de l'autoriser à procéder au mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

- Rachat du matériel de l'aubergiste – compte 2188 – opération ONA – pour 7 500 €.
- Remboursement de la caution de l'aubergiste – compte 165 – opération OFFI – pour 830 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer les dépenses d'investissement ci-dessus exposées avant le vote du budget.

6. Ecritures d'ordre opération COCON 63² - travaux logements sociaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à des crédits supplémentaires pour les écritures d'ordre relative aux travaux d'isolation des rampants des logements sociaux, afin de pouvoir prétendre au Fonds de Compensation de la TVA sur le montant total des dépenses.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	Op	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	2313	000		<i>Apurement opération Cocon63²</i>	2 324.03
041	2313	000		<i>Intégration subvention Feder et Etat</i>	8 648.65
040	2313	000		<i>Constation des CEE</i>	613.36
023	023			<i>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</i>	613.36
				<i>TOTAL</i>	12 199.40

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	Op	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	238	000		<i>Apurement compte 238 – participation commune</i>	2 324.03
041	1321	000		<i>Intégration subvention TEPCV</i>	6 101.12
041	1322	000		<i>Intégration subvention FEDER</i>	2 547.53
77 - 042	7788			<i>Constation des CEE</i>	613.36
021	021	000		<i>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</i>	613.36
				<i>TOTAL</i>	12 199.40

7. Tarifs communaux 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de revoir les différents tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants :

	TARIFS 2021
Redevance assainissement	1.45 €/m3
Location salle des fêtes - habitants	150 €
Location salle des fêtes - extérieurs	350 €
Caution salle des fêtes	- Location : 350 € - Ménage : 150 €
Location de la salle des fêtes aux gérants de l'auberge	85 €
Concessions trentenaires au cimetière	- 300 € la simple (3 places) - 600 € la double (6 places)
Dépositaire	2 premiers mois gratuits, puis 10 €/jour
Case au columbarium (30 ans)	500 €
Vente de terrain communal	6 € le m2